

## N° 2.1

### TARIFS SERVICES PUBLICS : TARIFS 2018 AVENANT RELATIF A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Par délibération du 10 novembre 2017, le Conseil municipal s'est prononcé sur les tarifs des services publics locaux pour l'année 2018. En complément des tarifs délibérés pour les services publics 2018, il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le tarif applicable à l'occupation du domaine public comme il suit :

Occupation commerciale du domaine public :

Autorisation d'occupation temporaire pour travaux et chantier, par véhicule et par jour : 0,50 €  
Autorisation d'occupation temporaire pour exercer la profession de photomètre pour une période allant du dimanche des rameaux au 31 octobre (incluant 4 jours en février, 4 jours en décembre) : 229 €

Autorisation d'occupation du domaine public pour le stationnement de petits trains touristiques : 30 000 €

Stationnement de surface/Abonnements 2018 :

Emplacements Parking Despiau, Parking square du souvenir Français, Parking Collongue ;

Mensuel	25 €
Trimestriel	60 €
Annuel	240 €

Emplacements Parking Paradis, Parking Quai Saint-Jean, Parking Egalité, Parking Quai Boissarie ;

Mensuel	25 €
Trimestriel	60 €
Saison	120 €

Le reste des tarifs reste inchangé.

### PROJET DE DELIBERATION

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la répartition et la tarification proposées :

Occupation commerciale du domaine public :

Autorisation d'occupation temporaire pour travaux et chantiers par véhicule et par jour : 0,50 €

Autorisation d'occupation du domaine public pour exercer la profession de photofilmeur pour une période allant du dimanche des rameaux au 31 octobre (incluant 4 jours en février, 4 jours en décembre) : 229 €

Autorisation d'occupation du domaine public pour le stationnement de petits trains touristiques : 30 000 €

Stationnement de surface/Abonnements 2018 :

Emplacements Parking Despiau, Parking square du souvenir Français, Parking Collongue ;

Mensuel	25 €
Trimestriel	60 €
Annuel	240 €

Emplacements Parking Paradis, Parking Quai Saint-Jean, Parking Egalité, Parking Quai Boissarie ;

Mensuel	25 €
Trimestriel	60 €
Saison	120 €

Le reste des tarifs reste inchangé

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

**PROJET**